

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	13
Procurations :	5
Votants :	18
Date de convocation :	21/11/2024
Votes Pour :	18
Votes Contre :	-
Abstentions :	-

Séance du jeudi 28 novembre 2024 à 18 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Alexandre DENEITS, Géraldine DUTREY, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Radouane KHABBAL, Philippe SENTEX, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATIONS : Jean-Marc AUTIÉ donne procuration à Jean-Michel BLAY, Brigitte BAJON-LALANNE à Géraldine DUTREY, Pierre MASURE à Karine BESSÉ, Ludovic SICARD à Alexandre DENEITS, Alexandra SAGOT à Marie Christine VERDIER.

ABSENT : Jean-Marc REGNAUT

SECRETAIRE : Karine BESSÉ.

Délibération n° 2024_066

3.6 Actes de gestion du domaine privé

Objet : Classement du chemin de la briqueterie dans le domaine public.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'acquisition par la Commune du chemin de la briqueterie a été acceptée par délibération en date du 25/01/2024. Il est donc nécessaire de classer cette voie dans le domaine public.

Considérant que cette opération de classement du chemin de la briqueterie n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par celles-ci, la présente délibération est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L143-1 du code de la voirie.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le classement du chemin de la briqueterie, et de modifier en conséquence le tableau de classement de la voirie communale (56 196 ml (DGF 2023) + 250 ml (chemin de la briqueterie) soit un total de 56 446 ml de voirie communale).

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le classement du chemin de la briqueterie dans le domaine public de la commune,
- De modifier le tableau de classement de la voirie communale (56 196 ml (DGF 2023) + 250 ml (chemin de la briqueterie) soit un total de 56 446 ml de voirie communale),

- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits.

Pavie, le 29 novembre 2024

Le Maire,



Jean-Michel BLAY